

# Cotravaux

COORDINATION POUR LE TRAVAIL VOLONTAIRE DES JEUNES

## CHARTRE

**Cotravaux**, créé en 1959, est la coordination que se sont données des associations de chantiers.

Depuis 1920, date des premiers chantiers de jeunes en France, les chantiers de bénévoles ont évolué, tout comme la société dans laquelle ils s'inscrivent. Cette évolution a également été accompagnée par la mise en oeuvre d'actions nouvelles de la part des associations (chantiers-chômeurs, chantiers détenus,...) et la mise en place par les administrations territoriales ou d'Etat de dispositifs tels que les travaux d'intérêt général, travaux d'utilité collective... Bien que souvent issus de la pédagogie du travail volontaire, ces actions ou dispositifs nouveaux ne s'apparentent toutefois pas directement au chantier de jeunes bénévoles.

Constatant que le chantier de jeunes bénévoles, dont la rencontre interculturelle et internationale est le fondement pédagogique essentiel, constitue un formidable élément de l'Education Populaire et qu'il permet l'émergence d'actions novatrices pour la jeunesse ainsi que pour la société toute entière, les associations réunies au sein de Cotravaux ont décidé d'adopter une charte.

Celle-ci a pour objet de :

- Rappeler les valeurs dont ces chantiers sont porteurs et que souhaitent promouvoir les associations membres de Cotravaux
- Formaliser concrètement la pédagogie mise en oeuvre par les chantiers de jeunes bénévoles.
- Définir les liens qui peuvent exister entre le chantier de jeunes bénévoles et d'autres actions s'inscrivant dans le champ du travail volontaire.
- Donner un cadre d'appui et de référence à l'émergence de nouveaux projets.

Les associations membres de Cotravaux déclarent adhérer à cette charte ; elles souhaitent la promouvoir en leur sein et, au-delà, auprès de tous leurs partenaires administratifs et associatifs, à tous leurs niveaux d'intervention ou d'engagement.

## **Le CHANTIER DE JEUNES BENEVOLES est :**

*UN LIEU DE RENCONTRE qui permet de dépasser les frontières :*

- nationales
- politiques, philosophiques ou religieuses
- entre générations
- culturelles
- sociales

*UN LIEU DE PARTENARIATS MULTIPLES entre :*

- un groupe de jeunes,
- une ou plusieurs associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- les habitants d'une ville, d'un village, d'un quartier,
- des élus locaux, des représentants institutionnels,
- des travailleurs sociaux, des institutions

*UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS UN PROJET D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL*

- améliorant les conditions de vie des personnes, leur environnement humain, culturel, matériel ou naturel
- au service de l'intérêt général
- s'inscrivant dans la durée
- dont sont acteurs et que s'approprient la collectivité bénéficiaire et les personnes qui la composent
- à travers un partenariat continu

*UN LIEU D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE à travers :*

- une démarche volontaire,
- une action collective et bénévole,
- un travail concret, valorisant et formateur pour le jeune
- une découverte de soi, des autres, à travers les différences,
- un apprentissage de la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur du groupe,
- une pratique du dialogue comme mode de résolution des conflits,
- une découverte de régions, de coutumes et de cultures,
- l'implication du chantier dans un tissu local et associatif,
- une pratique régulière de l'évaluation

## **LES ACTEURS DU TRAVAIL VOLONTAIRE**

La pédagogie du travail volontaire, constituée par la mise en oeuvre avec les volontaires et les partenaires de cet ensemble de valeurs, est portée par les associations membres de Cotravaux ainsi que par d'autres associations nationales, régionales ou locales.

Cotravaux, pour sa part, doit aider à la réalisation de ces objectifs, en particulier en permettant une confrontation et une évaluation permanentes des pratiques de terrain ainsi qu'une meilleure reconnaissance du chantier tel que le réalisent les associations.

Pour cela, Cotravaux doit mettre en oeuvre tout ce qui peut faciliter la réflexion, en particulier en favorisant :

- le dialogue, au niveau national, entre ses associations membres,
- les échanges, au niveau régional, grâce à son réseau de correspondants régionaux,
- la rencontre, entre tous les partenaires administratifs et associatifs concernés par le chantier de jeunes bénévoles, et plus généralement par le travail volontaire des jeunes.

## **LES ASSOCIATIONS DE CHANTIERS ELARGISSENT LEURS PRATIQUES A D'AUTRES TYPES D'ACTIVITES**

Dès 1924, les associations de chantiers membres de Cotravaux, outre leur action de chantier de jeunes bénévoles, ont élargi leurs pratiques à d'autres types d'activités : chantier permanent ou long terme, chantier-formation, chantier-insertion,... ces chantiers entrant parfois dans le cadre de dispositifs initiés et soutenus par l'Etat.

Pour les associations membres de Cotravaux, ces actions doivent être mises en oeuvre dans le respect des valeurs essentielles qui fondent le chantier de jeunes bénévoles. Elles ne doivent cependant pas être confondues avec ce dernier, particulièrement lorsque les volontaires ne sont pas bénévoles, mais sont indemnisés ou rémunérés pour quelque raison que ce soit. Cette distinction entre le chantier de jeunes bénévoles et toute autre action de travail volontaire passe bien évidemment par une différenciation de la terminologie utilisée pour les désigner, des statistiques qui pourraient être établies quant à leurs participants respectifs, et des crédits qui pourraient leur être affectés.

Cependant chantiers de jeunes bénévoles et autres actions de travail volontaire peuvent constituer les différentes phases ou les différents aspects d'un même projet d'animation ou de développement local. C'est pourquoi, l'évaluation des passerelles existant entre ces deux types d'actions et la mise en évidence de leur contribution commune à une société plus solidaire, doivent faire l'objet d'un travail constant de la part des associations parties prenantes de telles actions.

Mars 1994  
Adopté AG juin 1994

# Les associations membres de Cotravaux

**ALPES DE LUMIERE**

Maison du Patrimoine  
04300 MANE  
tél. : 04.92.75.22.01

**ACTION D'URGENCE INTERNATIONALE**

Les Terrasses du Montcalm  
1401 rue de Fontcouverte  
34070 MONTPELLIER  
tél. : 01.42.64.75.88

**CONCORDIA**

1, rue de Metz  
75010 PARIS  
tél. : 01.45.23.00.23

**COMPAGNONS BÂTISSEURS**

Ferme de la Capelanié  
39 Chemin de Verdun  
81100 CASTRES  
tél. : 05.63.72.59.64

**ECHEL**

« Espace Chantiers - Environnement Local »  
La Louvière  
25330 NANS SOUS SAINTE ANNE  
tél. : 03.81.86.48.56

**FEDERATION UNIE DES AUBERGES  
DE JEUNESSE**

27, rue Pajol  
75018 PARIS  
tél.: 01.44.89.87.16

**JEUNESSE ET RECONSTRUCTION**

10, rue de Trévisse  
75009 PARIS  
tél. : 01.47.70.15.88

**NEIGE ET MERVEILLES**

32 rue Verdi  
06000 NICE  
tél. : 04.93.87.64.33

**SERVICE CIVIL INTERNATIONAL**

2, rue Camille Flammarion  
75018 PARIS  
tél.: 01.42.54.62.43

**SOLIDARITES JEUNESSES**

10 rue du 8 mai 1945  
75010 PARIS  
tél.: 01.55.26.88.77

**U.N.A.R.E.C.**

33, rue Campagne Première  
75014 PARIS  
tél.: 01.45.38.96.26

**Union REMPART**

1, rue des Guillemites  
75004 PARIS  
tél.: 01.42.71.96.55